

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Intervention de M. Abdelhafid REFFOUH, Chef de la
Division des Etudes, Direction de l'Eau et de
l'Assainissement

devant la 16^{ème} Commission du Développement
Durable

Thématique : L'assainissement de l'eau

New York, le 12 mai 2008

Prière de vérifier à l'audition

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le Maroc s'aligne avec la déclaration faite par Antigua-et-Barbuda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (ainsi qu'à la déclaration faite par le Groupe Africain).

Monsieur le Président,

Au Maroc, la gestion des services d'eau potable et d'assainissement liquide relève des attributions des collectivités locales, selon la loi en vigueur. Ces collectivités peuvent gérer ces services directement ou créer des régies autonomes ou le confier à un opérateur National, tel que l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) ou le confier en gestion déléguée à des opérateurs privés.

C'est ainsi qu'au niveau du Maroc, il existe 13 régies qui ont investi dans le secteur d'assainissement liquide, un montant s'élevant à plus de 1500 MDH (\$200 millions) durant les cinq dernières années. L'ONEP, qui gère ces services pour des centaines de petites villes et centres, a investi, durant cette même période, plus de 1.4 milliards dhs (188 millions de dollars).

Les opérateurs privés installés dans quatre grandes villes, ont réalisé un programme d'investissement de l'ordre de 3 Milliards de dhs (400 millions de dollars).

Malgré les efforts déployés ces dernières années dans le secteur d'assainissement liquide et pour palier aux retards constatés relatifs au taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain et à l'épuration des eaux usées, le Gouvernement a lancé, en 2005, en partenariat avec les collectivités locales, un Programme National d'Assainissement et d'épuration des eaux usées (PNA). Il concerne 260 villes et centres urbains, totalisant une population de plus de 10 millions d'habitants. Le montant global du programme d'investissement est de l'ordre de 43 Milliards de dhs (5,7 milliards de dollars), financé à hauteur de 30% par l'Etat et les collectivités locales, et 70% par les opérateurs (fond propre et emprunt). Ce programme vise deux principaux objectifs à l'horizon 2015 :

- 1- Atteindre un niveau de raccordement global au réseau de 80% en milieu urbain, et qui est actuellement de 70% ;

2- Rabattre la pollution domestique de 60% en 2010, et 80% en 2015, en réalisant plus de 260 stations d'épuration. Les réalisations pour la période 2006-2008 ont concerné plus de 90 villes pour un montant de 4,8 milliards de dhs (650 millions de dollars).

Outre sa contribution à une avancée remarquable du Maroc en terme d'équipements d'assainissement et d'épuration des eaux usées, le PNA aura un impact positif sur plusieurs secteurs, notamment :

- La réduction de la dégradation de l'environnement ;
- La promotion des activités économiques ;
- La création d'emploi ;
- Le développement touristique ;
- La réduction des risques sur la santé des populations ;
- La possibilité de réutilisation des eaux usées épurées (irrigation d'une superficie globale de 60.000 hectares).

Monsieur le Président,

Afin de subvenir aux besoins en financement de cet important programme, une rationalisation des mécanismes de financements disponibles (tels que la tarification et l'emprunt) a été préconisée, ainsi que la contribution de l'Etat. Ce Programme bénéficie de l'appui des partenaires internationaux.

Par ailleurs, des mesures organisationnelles et institutionnelles ont été mises en œuvre pour accompagner ce programme. Il s'agit notamment de :

- L'adoption de la loi formant code de l'eau ;
- La création des agences de bassin ;
- L'adoption d'un décret sur les déversements instaurant le principe du pollueur payeur.

Je vous remercie.